6.6

Placements

6.6 **PLACEMENTS**

Visas de prospectus 6.6.1

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE D'ACTIONS INTERNATIONALES CANOE	19 mai 2023	Alberta
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS SANS CONTRAINTES CANOE		
FONDS D'OBLIGATIONS SANS CONTRAINTES CANOE		
FLAGSHIP COMMUNITIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	18 mai 2023	Ontario
FNB ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS FORSTRONG	19 mai 2023	Colombie-Britannique
FNB ACTIONS MONDIALES EX- AMÉRIQUE DU NORD FORSTRONG		
FNB MONDIAL CROISSANCE FORSTRONG		
FNB MONDIAL REVENUS FORSTRONG		
FONDS D'ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS HORS CHINE RBC	17 mai 2023	Ontario
INVESCO INTERNATIONAL DEVELOPED DYNAMIC MULTIFACTOR INDEX ETF	19 mai 2023	Ontario

INVESCO MORNINGSTAR GLOBAL ENERGY TRANSITION INDEX ETF

INVESCO RUSSELL 1000 DYNAMIC MULTIFACTOR INDEX ETF

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE RGP SECTEURS MONDIAUX (AUPARAVANT CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE) FONDS RGP SECTEURS MONDIAUX (AUPARAVANT SECTEURS FONDS D'ACTIONS MONDIALES R.E.G.A.R. GESTION PRIVÉE) PORTEFEUILLE GREENWISE CONSERVATEUR PORTEFEUILLE GREENWISE CROISSANCE PORTEFEUILLE GREENWISE EQUILIBRÉ PORTEFEUILLE RGP REVENU ALTERNATIF	17 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE RGP REVENU FIXE D'IMPACT		
PORTEFEUILLE SECTORWISE CONSERVATEUR		
PORTEFEUILLE SECTORWISE CROISSANCE		
PORTEFEUILLE SECTORWISE ÉQUILIBRÉ		
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	18 mai 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
BARRANTAGH SMALL CAP CANADIAN EQUITY FUND	19 mai 2023	Ontario
CANADIAN BANC CORP.	18 mai 2023	Ontario
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	18 mai 2023	Ontario
ELDORADO GOLD CORPORATION	18 mai 2023	Colombie-Britannique
FFNB ACTIF D'OBLIGATIONS TOTALES MONDIALES FRANKLIN (COUVERT EN \$ CA)	19 mai 2023	Ontario
FNB ACTIF D OBLIGATIONS A DURATION TRES COURTE FRANKLIN BISSETT		
FONDS AMÉRICAIN DE CROISSANCE		

DES DIVIDENDES FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES AMERICAINES DURABLES FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES CANADIENNES DURABLES FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES CANADIENNES FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES DES MARCHÉS ÉMERGENTS FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES INTERNATIONALES DURABLES FRANKLIN

FONDS D'ACTIONS ESSENTIELLES INTERNATIONALES FRANKLIN

FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONALE FRANKLIN CLEARBRIDGE (AUPARVANT, FONDS INTERNATIONAL D'ACTIONS TEMPLETON)

FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON

FONDS DE MARCHES EMERGENTS TEMPLETON

FONDS DE REVENU ELEVE FRANKLIN

FONDS D'INNOVATION FRANKLIN

FONDS D'OPPORTUNITÉS AMÉRICAINES FRANKLIN

FONDS D'OPTIMISATION DU REVENU MONDIAL DURABLE FRANKLIN BRANDYWINE (AUPARAVANT FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE FRANKLIN)

FONDS ÉQUILIBRÉ DURABLE FRANKLIN BRANDYWINE GLOBAL

FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS TEMPLETON

FONDS MONDIAL EQUILIBRE DURABLE TEMPLETON (AUPARAVANT FONDS MONDIAL EQUILIBRE TEMPLETON)

FRANKLIN ACTIVEQUANT CANADIAN FUND

FRANKLIN ACTIVEQUANT U.S. FUND

FRANKLIN BISSETT CANADA PLUS EQUITY FUND

FRANKLIN BISSETT CANADIAN BALANCED FUND

FRANKLIN BISSETT CANADIAN BOND FUND

FRANKLIN BISSETT CANADIAN DIVIDEND FUND

FRANKLIN BISSETT CANADIAN EQUITY FUND

FRANKLIN BISSETT CANADIAN GOVERNMENT BOND FUND

FRANKLIN BISSETT CORE PLUS BOND FUND

FRANKLIN BISSETT CORPORATE BOND FUND

FRANKLIN BISSETT DIVIDEND INCOME FUND

FRANKLIN BISSETT MONEY MARKET FUND

FRANKLIN BISSETT MONTHLY INCOME AND GROWTH FUND

FRANKLIN BISSETT SHORT DURATION BOND FUND (FORMERLY, FRANKLIN BISSETT CANADIAN

SHORT TERM BOND FUND)

FRANKLIN BISSETT SMALL CAP FUND

FRANKLIN CLEARBRIDGE SUSTAINABLE GLOBAL INFRASTRUCTURE INCOME FUND

FRANKLIN CLEARBRIDGE U.S. SUSTAINABILITY LEADERS FUND

FRANKLIN GLOBAL GROWTH FUND

FRANKLIN MARTIN CURRIE SUSTAINABLE EMERGING MARKETS FUND

FRANKLIN MARTIN CURRIE SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY FUND (FORMERLY, FRANKLIN MARTIN CURRIE GLOBAL EQUITY FUND)

FRANKLIN QUOTENTIAL BALANCED GROWTH PORTFOLIO

FRANKLIN QUOTENTIAL BALANCED INCOME PORTFOLIO

FRANKLIN QUOTENTIAL DIVERSIFIED EQUITY PORTFOLIO

FRANKLIN QUOTENTIAL DIVERSIFIED INCOME PORTFOLIO

FRANKLIN QUOTENTIAL GROWTH PORTFOLIO

FRANKLIN ROYCE GLOBAL SMALL CAP PREMIER FUND (FORMERLY, TEMPLETON GLOBAL SMALLER COMPANIES FUND)

FRANKLIN U.S. CORE EQUITY FUND

FRANKLIN U.S. MONTHLY INCOME FUND

FRANKLIN WESTERN ASSET CORE PLUS BOND FUND

FT BALANCED GROWTH PRIVATE WEALTH POOL

FT BALANCED INCOME PRIVATE WEALTH POOL

FT GROWTH PRIVATE WEALTH POOL

PORTEFEUILLE FNB DE BASE FRANKLIN

PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE FRANKLIN

PORTEFEUILLE FNB DE REVENU PRUDENT FRANKLIN

FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MAWER

19 mai 2023

Alberta

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE MOYENNES CAPITALISATIONS MAWER

FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES MAWER

FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MAWER

FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES MAWER

FONDS D'ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS MAWER

FONDS D'ACTIONS MONDIALES MAWER

FONDS ÉQUILIBRÉ AVANTAGE FISCAL MAWER

FONDS ÉQUILIBRÉ MAWER

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MAWER

FONDS INTERNATIONAL DE GRANDES CAPITALISATIONS MAWER

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MAWER		
FONDS MONDIAL DE PETITES CAPITALISATIONS MAWER		
FONDS NOUVEAU DU CANADA MAWER		
GFL ENVIRONMENTAL INC.	17 mai 2023	Ontario
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES	23 mai 2023	Ontario
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS CANADIENNES À REVENU		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS DE BASE CANADIENNES		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'ACTIONS INTERNATIONALES		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES À COURT ET MOYEN TERME		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE SOCIÉTÉS		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN		
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ SPÉCIAL D'ACTIONS AMÉRICAINES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE BMO PRIVÉ SPÉCIAL D'ACTIONS CANADIENNES		
PREMIUM CASH MANAGEMENT FUND US PREMIUM CASH MANAGEMENT FUND	19 mai 2023	Ontario
TRADEX FONDS D'ACTIONS LIMITEE TRADEX FONDS D'ACTIONS MONDIALES TRADEX FONDS D'OBLIGATIONS	19 mai 2023	Ontario
WESTPORT FUEL SYSTEMS INC.	19 mai 2023	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
EVOLVE SLATE GLOBAL REAL ESTATE ENHANCED YIELD FUND	17 mai 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
DISCOVERY SILVER CORP.	14 avril 2023	23 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	5 avril 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	5 avril 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	27 avril 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	27 avril 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	27 avril 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	27 avril 2023	16 mars 2023
GLOBAL DIVIDEND GROWTH SPLIT CORP.	14 avril 2023	22 septembre 2022
MYDECINE INNOVATIONS GROUP INC.	4 avril 2023	28 janvier 2022
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC. (AUPARAVANT ENTREPRISES MINIÈRES DU NOUVEAU-MONDE INC.)	12 avril 2023	19 mai 2021
WHEATON PRECIOUS METALS CORP. (FORMERLY SILVER WHEATON CORP.)	9 mai 2023	13 avril 2023

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») et au Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1308692 B.C. LTD.	2021-07-15 au 2021-07-16	17 085 348 \$
ACELYRIN, INC.	2023-05-09	5 001 165 \$
ARES PATHFINDER CORE FUND (OFFSHORE), L.P.	2023-03-31	74 431 500 \$
GLENCORE FUNDING LLC	2023-05-08	2 666 366 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
HARVEST PARTNERS ASCEND (PARALLEL), L.P.	2023-05-05	33 567 500 \$
HCA INC.	2023-05-04	67 783 876 \$
PHILIP MORRIS INTERNATIONAL INC.	2023-05-01	30 649 792 \$
PV CLEARCO LP	2022-11-17	1 903 221 \$
SI-BONE, INC.	2023-05-09	29 480 \$
STRATEGX ELEMENTS CORP.	2021-07-16	260 000 \$
STRATEGX ELEMENTS CORP.	2021-09-24	219 375 \$
STRATEGX ELEMENTS CORP.	2022-06-30	850 815 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALITIS INVESTMENT COUNSEL INC.	2022-01-01 au 2022-12-01	15 029 371 \$
ALITIS INVESTMENT COUNSEL INC.	2022-01-28 au 2022-12-30	9 415 092 \$
BASKIN FINANCIAL SERVICES INC.	2022-01-01 au 2022-12-31	16 727 577 \$
CANOE PRIVATE FUNDS	2022-01-02 au 2022-12-31	62 427 065 \$
CANSO - GROUP 3	2022-01-01 au 2022-12-31	11 425 265 \$
CROWN ASIA-PACIFIC PRIVATE EQUITY IV PLC	2022-03-29 au 2022-10-07	5 261 310 \$
CROWN EUROPE SMALL BUYOUTS III PLC	2022-09-05 au 2022-11-11	718 391 \$
CROWN EUROPE SMALL BUYOUTS IV PLC	2022-01-31 au 2022-06-30	1 796 030 \$
CROWN EUROPE SMALL BUYOUTS V PLC	2022-06-2 au 2022-12-01	2 523 946 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CROWN GLOBAL SECONDARIES III PLC	2022-12-15 au 2022-12-15	845 034 \$
DUNCAN ROSS FONDS PRIVÉS	2022-01-01 au 2022-12-31	7 198 974 \$
FONDS PATRIMONICA	2022-01-01 au 2022-12-01	52 095 262 \$
FRANKLIN TEMPLETON PRIVATE REAL ESTATE FUND IIIB, SCSP	2022-01-01 au 2022-12-31	271 434 \$
GENUS CAPITAL MANAGEMENT GROUP OF FUNDS	2022-01-01 au 2022-12-31	109 808 788 \$
GESTIONS DE PLACEMENTS TD INC.	2022-05-01 au 2022-12-31	17 749 347 \$
ICAPITAL-MILLENNIUM INTERNATIONAL HEDGEFOCUS FUND, L.P.	2022-01-01 au 2022-01-01	914 976 \$
IFM GLOBAL INFRASTRUCTURE (CANADA) B, L.P. CLASS A	2022-01-01 au 2022-12-31	84 300 000 \$
J. ZECHNER ASSOCIATES INC	2022-01-01 au 2022-12-31	2 234 012 \$
KINSTED WEALTH INC	2022-01-01 au 2023-01-01	97 338 150 \$
KINSTED WEALTH INC	2022-01-01 au 2023-01-01	71 489 433 \$
MACNICOL & ASSOCIATES ASSET MANAGEMENT	2022-01-04 au 2022-12-01	5 550 000 \$
MACNICOL & ASSOCIATES ASSET MANAGEMENT	2022-01-04 au 2022-12-01	9 839 550 \$
OPTIMIZE POOLED FUNDS	2020-12-29 au 2020-12-31	22 871 888 \$
OPTIMIZE POOLED FUNDS	2021-01-01 au 2021-12-31	211 933 776 \$
OPTIMIZE POOLED FUNDS	2021-01-01 au 2021-12-31	111 901 667 \$
OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS	2022-01-01 au 2022-12-31	21 346 669 \$
ORBIS GLOBAL EQUITY LE FUND (AUSTRALIA REGISTERED)	2022-03-31 au 2022-07-01	25 289 220 \$
PEARTREE SECURITIES INC.	2023-05-05 au 2023-05-05	185 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PENDER ALTERNATIVE MUTUAL FUNDS	2023-05-01 au 2023-05-05	24 370 \$
PORTEFEUILLES PRIVÉS CP FBN	2022-05-25 au 2022-12-31	62 106 329 \$
RAVENSTONE FUNDS	2022-01-01 au 2022-12-31	13 418 610 \$
THE KJH FUNDS	2022-01-01 au 2022-12-31	23 022 763 \$
VENTURE CAPITAL PORTFOLIO GF 2023 LP	2022-01-01 au 2022-12-31	897 759 \$
WEALHOUSE GROUP OF FUNDS	2022-01-01 au 2022-12-31	50 479 810 \$
WILLOUGHBY ASSET MANAGEMENT INC.	2022-05-31 au 2022-12-31	50 728 635 \$
WILLOUGHBY ASSET MANAGEMENT INC.	2022-01-01 au 2022-12-31	26 564 914 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 **Divers**

Flagship Communities Real Estate Investment Trust (I'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 mai 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 17 mai 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi:

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

- 1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
- 2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
- Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
- Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
- La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 16 mai 2023.

Patrick Théorêt Directeur des opérations de financement

Décision nº: 2023-FS-1031646

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.